



**ORDRE DES SAGES-FEMMES**

Conseil National

Paris, le 12 septembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'IVG : un droit fondamental pour les femmes

Plus de quarante ans après l'entrée en vigueur de la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, le droit à l'IVG, essentiel à l'autonomie et à l'émancipation des femmes, demeure menacé.

Actuellement, l'accès à l'IVG se complexifie pour les femmes, comme en témoigne la fermeture d'activités IVG dans certains hôpitaux faute de praticiens exerçant cet acte. Les propos récents du président du syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (SYNGOF), estimant que « *[les médecins] ne sont pas là pour retirer des vies* », révèlent que les débats autour de l'IVG sont encore vifs et que cet acte est loin d'être normalisé.

Le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes estime pour sa part que les sages-femmes doivent être présentes pour accompagner les femmes durant leur grossesse, quelle qu'en soit l'issue.

C'est pourquoi l'instance, à l'instar de nombreuses associations et syndicats professionnels, s'était fortement impliquée en faveur d'une extension de compétences permettant aux sages-femmes de prescrire et de pratiquer des IVG médicamenteuses, compétence acquise depuis 2016.

Alors que l'accès à l'IVG n'est plus garanti pour l'ensemble de nos concitoyennes, le CNOSF en appelle à la responsabilité individuelle de chacun afin de ne pas remettre en question ce droit, acquis sociétal fondamental pour la liberté des femmes.

#### Contact Presse

Claire Akouka – tel. : 01 45 51 64 65 – mail : [claireakouka@ordre-sages-femmes.fr](mailto:claireakouka@ordre-sages-femmes.fr)